

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 avril 2024

Renouvellement de la convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale



De gauche à droite : Monsieur Sébastien Giraud, Monsieur François Sennepin, Madame Pascale Trimbach, Monsieur Eric Neveu, Monsieur Julien Charrat, Monsieur Michel Laurent et Monsieur Jean-Christophe Baud.

Le 18 avril, en Mairie, a eu lieu la signature du renouvellement de la convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale de la Ville, en présence de Madame Pascale Trimbach, préfet de l'Allier, Monsieur Eric Neveu, procureur de la République, Monsieur Charrat Julien, commissaire de police Nationale, François Sennepin, Maire de Bellerive-sur-Allier, Michel Laurent, 2^e adjoint au Maire, chargé de la sécurité, Sébastien Giraud, directeur des services de la Ville et Jean-Christophe Baud, responsable de la Police Municipale de Bellerive.

Cette convention conclue entre le Préfet de l'Allier, le Maire de Bellerive-sur-Allier et le Procureur de la République existe depuis 2009 et doit être renouvelée tous les 3 ans. Elle prévoit notamment :

- Que la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat (Police Nationale) ont vocation à intervenir sur la totalité du territoire de la commune (dans le respect des compétences propres et des dispositions arrêtées).
- Elle organise les compétences de chacun et répartie les missions ainsi que les moyens de communication.
- Elle est une condition préalable obligatoire pour armer une Police Municipale.
- Elle précise la nature et les lieux des interventions des agents de Police Municipale.
- Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.
- C'est un outil de mise en œuvre de la stratégie municipale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.